

ACADEMIE DU DROIT

Un choix de formations

Une formation de choix ...

PROGRAMME Automne 2021

- **ACTUALITES - COVID**
- **CYCLE 1 - SOCIAL**
- **CYCLE 2 - SECTEUR PUBLIC**
- **CYCLE 3 - MULTIDISCIPLINAIRE**



Suivant les conditions, formations en présentiel ou en virtuel (via Zoom)

ACTUALITES - COVID

- ✓ Le COVID : ses conséquences en droit du travail et de la sécurité sociale.
- ✓ Jeudi 9 décembre après-midi - 90 €
- ✓ Delphine CASTIAUX, Avocate, CC-Lex / Cédric NAUD, Avocat, Lexallia

CYCLE 1 - SOCIAL

1. REVENU D'INTEGRATION SOCIALE : CALCUL

Werner de GHELLINCK, Juriste, Adjoint au responsable du service juridique du C.P.A.S. d'Ixelles

Le calcul du revenu d'intégration semble parfois très complexe au vu des nombreuses règles prévoyant des exonérations totales ou partielles de ressources et celles instituant des modes particuliers de calcul.

La formation vise à permettre d'y voir plus clair en ce domaine par une analyse de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, de l'arrêté royal d'exécution du 11 juillet 2002 ainsi que de la circulaire générale du 17 juin 2015. Comment doit-on tenir compte des revenus professionnels, d'un avantage en nature au niveau du logement, de la possession ou de la cession d'un bien immobilier ? Quid des ressources financières d'un cohabitant (époux, parent, enfant, tiers) ?

La réalisation d'exercices pratiques complète les aspects théoriques de la formation.

NAMUR ~~Mardi 5 octobre la journée~~ !!! COMPLET !!! - Nouvelle(s) date(s) en 2022 !

2. AIDE SOCIALE : ETRANGERS ET CONTENTIEUX

Estelle RASSON, Substitut, Auditorat du travail de Bruxelles

Après un rapide rappel des grands principes applicables à l'aide sociale et de l'articulation de la matière avec sa jumelle du droit à l'intégration sociale, la formation se concentre sur la problématique centrale du droit à l'aide sociale des étrangers (en séjour légal ou illégal, européens ou non européens, en famille ou isolé, demandeurs d'asile, 9ter ou 9bis, ...).

La formation donne un large aperçu de la manière dont les Cours et Tribunaux du travail fonctionnent concrètement dans le cadre du contentieux de l'aide sociale et des principes qu'ils sont appelés à appliquer lorsqu'ils prennent leurs décisions.

NAMUR Lundi 18 octobre matin

3. C.P.A.S. : COHABITATION

Cécile BONNET, Auditeur du travail de Liège, Division Namur

Les allocations sociales en général et, en l'occurrence, les prestations sociales allouées par le C.P.A.S. sont calculées en fonction de la catégorie familiale de l'intéressé. Qu'il soit isolé, avec charge de famille ou cohabitant avec une personne qui partage les charges du ménage, le montant de ses prestations s'en trouvera largement modifié.

Au cours de cette formation, nous analysons la définition des différentes catégories de bénéficiaires au départ d'exemples tirés de la jurisprudence ainsi que leur régime respectif. Les modèles familiaux actuels ne correspondant pas toujours aux catégories plus classiques du Législateur, il s'agit de voir comment la jurisprudence interprète et affine les catégories légales face à la diversité de situations concrètes qui lui sont présentées. Nous abordons également l'obligation d'information du demandeur et du bénéficiaire, le pouvoir/devoir du C.P.A.S. de collecter lui-même certaines informations et les conséquences d'un défaut d'information tant au point de vue administratif que pénal.

NAMUR ~~Mardi 30 novembre matin~~ !!! COMPLET !!! - Nouvelle date en 2022 !

4. DEONTOLOGIE ET SECRET PROFESSIONNEL

BAUDOUIN POURTOIS, Juriste, La Pommeraie ASBL

Fondement éthique et du droit à la vie privée, les notions de déontologie et de secret professionnel ont connu ces derniers mois de nombreuses évolutions inhérentes à notre mode de vie en société.

Cette formation entend circonscrire le secret professionnel ainsi que les bases de la déontologie pour les travailleurs du secteur à profit social aujourd'hui. Les questions abordées sont nombreuses : Faut-il se taire à tout prix ? A-t-on le droit de parler ? A-t-on le droit de se taire ? Y a-t-il des exceptions au principe ? Peut-on partager des informations ? ...

Cette matinée de réflexion se veut pratique et axée sur le quotidien des professionnels souvent confrontés à des situations particulières dans lesquelles le secret professionnel et des questions de déontologie peuvent s'immiscer.

NAMUR Mardi 19 octobre matin

5. HANDICAPES : CALCUL DES ALLOCATIONS - SPECIALISATION

Jean-François MAGOTTEAUX, Facilitateur - Accompagnateur social, Equipe Dinant - Luxembourg, SPF Sécurité sociale

Dans la continuité des formations sur la législation des personnes handicapées proposées en avril et mai 2021, la Direction Générale Personnes handicapées propose une formation dite de "spécialisation". Celle-ci sera dispensée par un groupe d'experts composé d'un agent administratif - facilitateur d'équipe, d'un accompagnateur social et éventuellement d'un médecin-expert.

Cette formation prendra la forme d'un "questions-réponses" interactif basé sur les questions que vous vous posez en matière de législation des personnes handicapées mais aussi sur les situations problématiques que vous rencontrez dans votre pratique professionnelle quotidienne. Vous aurez l'occasion de poser vos questions aux intervenants.

Afin de dégager un fil conducteur pour cette journée, nous vous demandons de nous faire parvenir au préalable vos questions, vos problématiques, les sujets que vous souhaiteriez aborder. Merci de nous les communiquer au plus tard pour le 22 octobre aux adresses suivantes : academiedudroit@gmail.com et jean-francois.magotteaux@minsoc.fed.be.

NAMUR Mardi 26 octobre journée

6. FRAUDE AUX ALLOCATIONS SOCIALES

Cécile BONNET, Auditeur du travail de Liège, Division Namur

La fraude aux allocations sociales et, plus spécifiquement, celle commise à l'égard des C.P.A.S. est liée étroitement à l'obligation d'information du demandeur. Celui-ci a-t-il fourni toutes les informations nécessaires pour permettre de prendre une décision quant à sa demande d'aide et quels sont les moyens dont dispose le C.P.A.S. face à un défaut d'information ou à un manque de loyauté dans le chef du demandeur ?

Sont également abordées les obligations du C.P.A.S. en ce compris son obligation au secret professionnel qui se posera nécessairement si le C.P.A.S. souhaite dénoncer une situation de fraude qui lui est préjudiciable.

Enfin sont analysées les conséquences de la fraude tant en termes de décision de révision de la situation par le C.P.A.S. que concernant d'éventuelles sanctions administratives et/ou judiciaires.

NAMUR Mardi 30 novembre après-midi

7. PENSIONS : ACTUALITES

Frank Noël, Chef de projet au Service Fédéral Pension

Johann Poulain, Coordinateur Pointpension au Service Fédéral Pension

Les principaux **changements législatifs** prévus en 2021 sont notamment un nouveau bonus pension ainsi que la possibilité d'accéder à une pension mi-temps.

Cette formation a pour but de donner une vision globale sur la pension de retraite tous régimes confondus (salarié, indépendant et fonctionnaire), ainsi que sur la possibilité de travailler après la pension. Une journée complète est bien nécessaire pour aborder l'ensemble de la législation mais également pour comprendre **l'impact des mesures Corona** sur le calcul et le paiement de la pension.

NAMUR Mardi 28 septembre journée !! COMPLET !! Nouvelle date en 2022

8. PENSIONS : AMENAGEMENTS DE CARRIERE

Frank Noël, Chef de projet au Service Fédéral Pension

Johann Poulain, Coordinateur Pointpension au Service Fédéral Pension

Crédit-temps, crédit-carrière, interruptions de carrière, congé parental,... Quels sont les impacts sur le droit et le calcul de la retraite ?

Cette formation a pour but d'expliquer l'impact des choix de réduction du temps de travail dans les régimes des salariés et des fonctionnaires.

Une journée complète est bien nécessaire pour aborder l'ensemble de la législation et il sera également possible d'aborder des cas pratiques

NAMUR Jeudi 9 septembre journée !! COMPLET !!

9. PENSIONS : PAIEMENT

Frank Noël, Chef de projet au Service Fédéral Pension

Johann Poulain, Coordinateur Pointpension au Service Fédéral Pension

Quelles sont les retenues effectuées sur les pensions ? Qui d'autre peut recevoir la pension ? A quelle date je perçois la pension ? Je déménage à l'étranger, que se passe-t-il ? Peut-on saisir une pension ? En cas de décès, la pension doit-elle être remboursée ?...

Depuis 2019, le paiement unique des pensions a été mis en place. Les pensions de tous les régimes confondus sont liquidées en un seul paiement mais ils existent encore des particularités.

Le but de la formation est d'apporter les réponses à la plupart des questions que l'on se pose sur le paiement des pensions

NAMUR Lundi 13 septembre matin

10. STATUT PERSONNEL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Elise GHEUR, Avocat au Barreau de Mons, Médiatrice familiale

Geoffrey DEPLUS, Avocat au Barreau de Mons

Les différentes vies conjugales et leurs incidences pratiques en matière sociale.

En Belgique, chaque année des couples se forment et se défont. Chaque couple choisi ou non une forme de conjugalité. Mais ce choix est-il réellement éclairé et est-il judicieux au regard du droit social ? Union libre, cohabitation légale ou mariage : Que choisir pour mon couple ? Analyse transversale dans différentes branches de la sécurité sociale (Allocations de chômage, revenu d'intégration, allocations d'incapacité de travail, etc...).

NAMUR Programme 2022

11. EVOLUTION SOCIETALE ET SECURITE SOCIALE

France LAMBINET, Avocate au Barreau de Namur, VAN de LAER & GILSON, Cabinet d'avocats

Le modèle familial traditionnel est en constante mutation.

Le « schéma classique » a été bouleversé notamment par l'augmentation du nombre de divorces et par le phénomène corrélatif des familles recomposées. Les catégories familiales traditionnelles se trouvent impactées par les nouvelles formes d'organisation, comme les hébergements alternés, ce qui est susceptible de générer des questionnements en matière de sécurité sociale, par exemple s'agissant de la notion de « famille à charge ». De même, la notion de cohabitation, présente dans un grand nombre de régimes de sécurité sociale, fait l'objet de nouvelles interrogations du fait de formes inédites ou à tout le moins non anticipées initialement de vie en commun, nécessitées notamment par les difficultés liées au coût des logements. Ainsi, par exemple, la problématique de la colocation.

La formation examine ces questions à l'aune de la jurisprudence, par exemple en matière de droit aux allocations de chômage ou de droit à l'intégration sociale.

NAMUR Jeudi 7 octobre après-midi

12. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

François-Joseph WARLET, Juge de paix honoraire, Auteur

Les personnes vulnérabilisées par le handicap, une faiblesse due à l'âge ou par certains troubles mentaux, ont droit à une aide dynamique ou à une représentation adaptée pour l'accomplissement des actes de gestion de leur personne ou de leurs biens. La loi du 17 mars 2013, transposant dans notre droit interne diverses recommandations ou conventions supranationales, a institué un nouveau concept de protection que l'on peut qualifier de

« Capacité protégée ». Deux nouveaux types de protection légale sont ainsi à prendre en compte : l'administration de la personne et l'administration des biens, ces deux régimes pouvant être cumulés pour une même personne protégée. C'est bien la personne protégée elle-même qui doit être le centre des préoccupations et autant que possible, maître de son destin. Cette petite révolution ne va toutefois pas sans poser nombre de difficultés, au plan matériel d'abord, dans les mentalités des acteurs de terrain aussi... L'objet de cette formation est de rappeler les principes fondamentaux de cette loi, à la lumière des évolutions qu'elle a subies et de quelques subtilités qu'elle contient, et cela sous un angle essentiellement pratique.

Cette formation sera aussi l'occasion de retracer les principales lignes directrices et les difficultés procédurales d'une autre législation issue d'une réforme fondamentale (en 1990 et 1991) de la matière de la protection : celle de la protection des personnes souffrant de troubles psychiques : la loi du 26 juin 1990.

NAMUR Jeudi 16 septembre journée

13. TRAVAIL ASSOCIATIF ET COLLABORATIF : MODIFICATIONS

Myriam VERWILGHEN, Licenciée en droit, Assistante à l'UCL, Maître de conférences à l'UCL-Mons

La loi du 18 juillet 2018 relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale visait à permettre la génération d'un « revenu mensuel complémentaire » de 500 € ayant un traitement fiscal et social particulier.

Ce revenu pouvait résulter de prestations au sein d'un des trois piliers suivants : le travail associatif, les services occasionnels entre citoyens ou l'économie collaborative organisée par l'intermédiaire d'une plateforme reconnue.

Cette loi a récemment été annulée par la Cour Constitutionnelle (C. const., 23 avril 2020, n°53/2020).

Ainsi, est actuellement pendante à la Chambre des Représentants, une proposition de loi contenant un cadre juridique adapté pour le travail associatif à partir du 1er janvier 2021 (doc 55 1433/001).

Cette formation fait le point sur le cadre légal du travail associatif et sur ses impacts concrets.

NAMUR Lundi 6 décembre matin

14. INCAPACITE DE TRAVAIL

France LAMBINET, Avocate au Barreau de Namur, VAN de LAER & GILSON, Cabinet d'avocats

Cette formation a pour objectif de passer en revue les questions que peuvent générer les incapacités de travail des salariés.

Elle identifie d'abord les différentes obligations légales en matière de déclaration et de justification de l'incapacité de travail ainsi que des prolongations de celle-ci : obligation d'avertir immédiatement l'employeur ; obligation, le cas échéant, de justifier l'incapacité par la production d'un certificat médical ; obligation de se soumettre au contrôle médical organisé par l'employeur.

Elle aborde ensuite la question de la rupture du contrat de travail pour force majeure médicale, en s'attardant sur la question du trajet de réintégration.

Elle analyse enfin la problématique du licenciement pendant l'incapacité de travail : ce congé peut-il, de ce fait, être qualifié de manifestation déraisonnable/abusif/discriminatoire ?

L'objectif de la formation est ainsi de donner une présentation générale et synthétique de la matière, destinée à acquérir les (bons) réflexes à adopter face à un travailleur en incapacité de travail, le cas échéant de longue durée.

NAMUR Lundi 13 septembre après-midi

CYCLE 2 - SECTEUR PUBLIC

15. ACCIDENTS DU TRAVAIL : EVALUATION, INDEMNISATION, PROCEDURES

Michel STRONGYLOS, Avocat, Eleggis

La loi du 3 juillet 1967 sur la prévention et la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public prévoit l'indemnisation du dommage consécutif à un accident du travail ou à un accident sur le chemin du travail. Quels sont les indemnités, les allocations et les frais qui peuvent être payés à une victime ou à ses ayants droit ? Quelles sont les décisions qui doivent être prises par l'employeur public ? Que se passe-t-il en cas d'aggravation de la situation ? Quelles sont les procédures à respecter ? Quelles sont les nouveautés ?

NAMUR Jeudi 23 septembre matin Reporté - Nouvelle date à venir

16. MEDIATION - CONCILIATION - NEGOCIATION

Pierre JOASSART, Avocat, Deckers & Joassart Cabinet d'avocats

Dans le secteur public comme dans d'autres domaines, les relations conflictuelles aboutissent trop souvent à un conflit judiciaire. Pourtant, depuis la réforme du code judiciaire de 2018, les institutions publiques peuvent, elles aussi, soumettre leurs différends (notamment avec leurs travailleurs) à des **modes alternatifs de règlement des conflits**.

Depuis lors, ces mécanismes, tels que la médiation ou la conciliation judiciaire, ont pu démontrer leur efficacité et leur intérêt pour les employeurs publics. Confrontés à des litiges en droit social ou de la fonction publique (harcèlement, discrimination, modifications de fonctions dans l'intérêt du service, ...), ces mécanismes permettent de trouver des solutions pérennes, dans un délai plus bref et à moindre coût.

La formation expose, sur base d'expériences vécues, l'intérêt et le fonctionnement de ceux-ci.

NAMUR Jeudi 9 décembre matin

CYCLE 3 - MULTIDISCIPLINAIRE

17. RECRUTEMENT

Fabienne ANTOINE, Consultante en ressources humaines et Coach

Comment recruter efficacement un collaborateur ?

Engager un nouveau collaborateur est une étape importante dans la vie d'une organisation. Comment attirer et sélectionner le bon candidat ? Comment analyser les compétences du candidat et sa personnalité ? Quels canaux de diffusion de l'annonce utiliser ? Quelles questions poser à l'entretien ? Cette journée de formation interactive traite les étapes essentielles du recrutement et de la sélection d'un nouveau collaborateur au travers de nombreux cas concrets.

NAMUR Mardi 12 octobre la journée

18. INTELLIGENCE COLLECTIVE

Fabienne ANTOINE, Consultante en ressources humaines et Coach

Comment adopter l'intelligence collective au quotidien pour motiver ses collaborateurs et décider efficacement ?

Comment rendre ses réunions plus efficaces ? Comment faciliter la prise de décision dans un département ? Cette journée d'initiation à l'intelligence collective permet de goûter à un mode de gouvernance favorisant le développement de l'autonomie, le sens des responsabilités et l'engagement des collaborateurs. Nul doute qu'être impliqué dans son travail a un impact positif sur le présentisme.

Vous repartirez avec des outils à appliquer dans votre quotidien.

NAMUR Jeudi 21 octobre la journée

19. COMMUNICATION AUTHENTIQUE ET ASSERTIVE

Fabienne ANTOINE, Consultante en ressources humaines et Coach

Comment communiquer de manière authentique et assertive avec vos collaborateurs et vos collègues ?

La manière de communiquer dans une organisation a un impact important notamment sur l'atteinte ou non d'un objectif, la motivation et l'ambiance.

Le but de cette journée est d'acquérir des outils et de développer sa posture pour communiquer de manière authentique et assertive. Les outils proposés permettent de prendre conscience du pouvoir du langage et de transformer sa communication pour améliorer ses relations avec ses collègues ou collaborateurs.

NAMUR Mardi 23 novembre la journée

20. MANAGEMENT ET LEADERSHIP : FEED-BACK CLAIR ET CONSTRUCTIF

Isabelle PERSOONS, Co-fondatrice de IDM@Work, Médiatrice agréée en matières sociales et familiales, Conseils et coaching en ressources humaines et gestion d'équipe

Comment par la découverte de son style de management donner un feed-back clair et constructif en toute circonstance ?

Savoir motiver ses collaborateurs est un facteur important pour créer une dynamique d'équipe positive et performante. Cette formation introduit les notions de base en management et suit un fil conducteur du « Savoir - Savoir faire - Savoir-être », c'est-à-dire, test d'auto-évaluation, apport de théories, outils, grilles de lecture, et lien avec la pratique via jeux de rôle et retours d'expériences.

Les outils proposés lors de cette formation peuvent, selon les besoins des participants, faire référence, entre autres, aux notions de développement de son identité managériale, de leadership situationnel, de management par objectifs (MBO).

NAMUR Mardi 19 octobre après-midi

21. DEVELOPPEMENT PERSONNEL : ECOUTE ACTIVE

Isabelle PERSOONS, Co-fondatrice de IDM@Work, Médiatrice agréée en matières sociales et familiales, Conseils et coaching en ressources humaines et gestion d'équipe

Comment par la découverte de son style de communication améliorer son écoute active?

S'assurer que votre interlocuteur et vous-même ayez bien compris le même message et les attentes de chacun est un facteur important pour prévenir un malentendu, optimiser une collaboration, dénouer une tension relationnelle. Selon les attentes des participants, un ensemble d'outils relationnels est exploré pour faciliter l'atteinte de cet objectif. Cette formation suit un fil conducteur du « Savoir - Savoir faire - Savoir-être » intégrant un test d'auto-évaluation, des outils et de la mise en pratique via jeux de rôle et retours d'expériences.

NAMUR Mardi 19 octobre matin

22. CHANGEMENT

Delphine LESAFFRE, Juriste, Coach en bien-être, Médiatrice agréée en matières civile, commerciale et sociale

Comment accompagner le changement au sein de votre organisation ?

Toute personne peut être confrontée au changement au sein de son organisation, soit comme auteur ou acteur du changement soit comme destinataire de celui-ci.

A travers différents outils, la formation vous permet de reconnaître la dynamique du changement, d'adopter les attitudes et les réflexes adéquats et, de cette manière, de faciliter l'adhésion au changement.

NAMUR Jeudi 28 octobre la journée

23. ENTRETIENS D'EVALUATION

Virginie CARLIER, Facilitatrice RH, Coach, Formatrice

Comment construire des entretiens d'évaluation efficaces?

L'entretien d'évaluation annuel est un grand classique des Ressources Humaines. Il ne laisse personne indifférent ! Dans la pratique, on constate qu'il est souvent réalisé de manière informelle et qu'il véhicule beaucoup d'idées tant positives que négatives.

Cette formation s'adresse aux directions ainsi qu'aux responsables d'équipes.

Elle répond aux questions : Pourquoi est-il utile d'évaluer les travailleurs? Comment rendre ces évaluations crédibles et efficaces?

Elle vous permet de construire un processus d'évaluation adapté à votre structure, de créer des outils de préparation à l'entretien, de mener des entretiens d'évaluation efficaces.

NAMUR Mardi 16 novembre la journée

24. COMPTABILITE DES INDEPENDANTS : ABC

Félix BRUNET, Comptable-fiscaliste IPCF

La formation s'adresse à ceux qui envisagent de se lancer dans une activité d'indépendant à titre principal ou complémentaire, ou qui, une fois lancés, éprouvent le besoin de refaire le point sur leurs obligations administratives (inscription, accès,...), comptables (comptabilité simplifiée, livres et journaux), fiscales (assujettissement TVA, déclarations, établissement de la base imposable, frais déductibles,...) et sociales (cotisations, régularisations,...).

Elle sera synthétique, pratique et illustrée d'exemples afin de donner des clés de raisonnement et des principes de base dans la gestion journalière et la prise de décisions.

NAMUR Jeudi 7 octobre matin

25. PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS AU TRAVAIL : ACTEURS

Marianne GRATIA, Médiatrice et Juriste, droit social

Comment bien choisir le conciliateur adapté à vos besoins spécifiques ?

En cas de tension ou de conflit sur le lieu de travail, ou, plus généralement, pour préserver le bien-être de ses travailleurs, un employeur peut faire appel à des ressources internes ou externes à l'organisation. Parmi celles-ci figurent les acteurs du domaine psychosocial tels que le conseiller en prévention spécialisé dans les aspects psychosociaux (CPAP) et la personne de confiance. Ces deux figures peuvent intervenir dans le milieu professionnel comme conciliateurs. D'autres personnes ressources internes et externes peuvent toutefois être habilitées à intervenir dans l'organisation pour contribuer au bien-être au travail et, de manière plus spécifique, participer à la prévention et gestion des conflits. C'est ainsi le cas d'un médiateur ou d'un facilitateur.

Cette formation présente les différents acteurs du bien-être disposant de compétences de conciliation. Au regard d'exemples concrets, elle examine leur mode de désignation, leurs particularités, leurs forces et leurs limites selon les situations envisagées. Elle aborde également les conséquences liées à la complémentarité d'intervention de ces différents acteurs, notamment le secret professionnel partagé.

NAMUR Jeudi 25 novembre matin

26. PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS AU TRAVAIL : OUTILS

Marianne GRATIA, Médiatrice et Juriste, droit social

Isabelle PERSOONS, Co-fondatrice de IDM@Work, Médiatrice agréée en matières sociales et familiales, Conseils et coaching en ressources humaines et gestion d'équipe

Comment utiliser les outils adaptés à vos besoins ?

Le contexte professionnel peut générer des tensions, des résistances, des difficultés relationnelles, du stress. Cette formation, au départ d'approches théoriques et pratiques, donne aux participants des outils leur permettant de prévenir les sources de stress et de tensions sur le lieu de travail. Elle présente également les outils permettant de pacifier les relations et d'aboutir à une négociation qui prenne en considération les points de vue de chacun pour parvenir à une solution gagnant-gagnant. *Exemples d'outils : Comment donner un feedback constructif ; écoute active ; communication adéquate ; analyse des besoins ; négociation intégrative ; facilitation d'équipe ; conciliation équilibrée, ...*

NAMUR Mardi 14 décembre journée

L'ACADEMIE DU DROIT organise aussi **DES FORMATIONS A LA CARTE**

Thème de votre choix - Formation sur votre lieu de travail - En équipe et sans déplacements

⇒ **Devis gratuit sur simple demande !**

CONTACTEZ-NOUS !



Rue A. Robert, 61-1315 INCOURT

GSM : +32 (0)492 805 830

academiedudroit@gmail.com - academiedudroit.be

Conseillers scientifiques : Marie-Caroline PATERNOSTRE - Baudouin PATERNOSTRE

Coordinatrice : Marie-Catherine MARLIER

LIEU DES FORMATIONS

Centre l'Illon - Rue des Tanneries 1 - 5000 Namur

Si les conditions le permettent, les formations se donneront en présentiel au Centre l'Illon. Si ce n'est pas le cas, elles seront organisées en virtuel via la plateforme Zoom.

HORAIRES

- ✓ Le matin : de 9 h 30 à 12 h 30
- ✓ L'après-midi : de 13 h 30 à 16 h 30

FRAIS DE PARTICIPATION

- ✓ 90 € pour les formations d'une demi journée
- ✓ 150 € pour les formations d'une journée

INSCRIPTION

- ✓ au moyen du bulletin disponible sur notre site www.academiedudroit.be
- ✓ par mail avec vos coordonnées complètes.

La confirmation et la facture vous parviendront par la suite. L'inscription sera effective après versement des frais de participation par virement au compte BE30 5230 8070 7311 de l'Académie du Droit dans les 30 jours à dater de la réception de la facture.

Les **FORMATIONS** dispensées se veulent **PRATIQUES, DIDACTIQUES** et **SCIENTIFIQUES** tout en étant **CONVIVIALES**. Les formateurs ont en effet à cœur de répondre aux problèmes concrets rencontrés par les participants.

En cas de désistement d'un participant moins de dix jours avant la formation, les frais d'inscription et de participation restent acquis à l'Académie du Droit. Le support écrit relatif à la formation sera transmis au participant. En cas de désistement, dans les délais, d'un participant après facturation, une somme de 12,50 euros pour frais administratifs sera demandée.

**Inscrivez-vous dès aujourd'hui,
Le nombre de participants est limité !**